

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 29 mai 2015
(convocation du 22 mai 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. JUPPE Alain à partir de 12h20
M. PUJOL Patrick à M. SUBRENAT Kévin à partir de 12h20
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10h10
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h55
Mme AJON Emmanuelle à M. DELLU Arnaud à partir de 12h20
M. CAZABONNE Didier à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h20
Mme CUNY Emmanuelle à Mme DELATTRE Nathalie
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis de 11h30 à 12h20
Mme DELAUNAY Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 13h10
M. DELAUX Stéphan à M. ROBERT Fabien à partir de 12h20
Mme JARDINÉ Martine à Mme BOST Christine à partir de 12h20

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 11h50
Mme LACUEY Conchita à M. PUYAUBRAU Jean-Jacques à partir de 12h20
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice à partir de 12h20
M. LE ROUX Bernard à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h20
M. LOTHaire Pierre à Mme DESSERTINE Laurence
M. MILLET Thierry à Mme PEYRÉ Christine à partir de 11h30
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. MARTIN Eric à partir de 11h35
Mme RÉCALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 12h20
M. SILVESTRE Alain à M. FRAILE MARTIN Philippe
M. TRIJOULET Thierry à M. VERNEJOUL Michel à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël
LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Le Club de la Presse de Bordeaux - Subvention de fonctionnement
2015 - Décision - Convention - Autorisation de signature**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Club de la Presse de Bordeaux est une association loi 1901 créée en 1979 qui regroupe des journalistes représentant les médias de Bordeaux et de sa région, et des professionnels de l'information et de la communication des entreprises et des collectivités territoriales.

Le Club de la Presse fonctionne comme un point de rencontre et de dialogue, libre de toute attaché politique, philosophique, confessionnelle ou syndicale, qui se propose d'accueillir dans la région tous les journalistes français ou étrangers, en facilitant leur séjour et leur mission. Il a également l'ambition d'aider les jeunes journalistes à trouver aide et conseils auprès des aînés.

L'association se compose de membres actifs, journalistes professionnels dans les conditions définies par la loi, exerçant ou ayant exercé à Bordeaux ou en Aquitaine, de membres associés, attachés de presse et chargés de relations publiques définis par l'arrêté du 23 octobre 1964 et l'Association Française des Relations Publiques (ils doivent habiter Bordeaux ou l'Aquitaine et être agréés par le Conseil) et des membres participants, étudiants en journalisme, étudiants en communication, personnes morales ou personnes physiques en contact avec le monde de la presse et agréées par le Conseil.

Le Club de la Presse compte 400 adhérents :

- des journalistes représentant la quasi-totalité des médias de Bordeaux et des correspondants régionaux de la presse régionale,
- des professionnels de l'information et de la communication des entreprises et des collectivités territoriales de la Métropole régionale,
- des étudiants en journalisme et communication (écoles et universités de Bordeaux).

L'Association emploie 1 salarié (contrat à durée déterminée renouvelable) et a recours, en soutien, à des stagiaires d'écoles (instituts technologiques...). Dans l'attente de la création de deux autres contrats aidés courant septembre, elle fait également appel à plusieurs bénévoles (20).

A travers ses publications (« La Lettre Presse et Communication »), l'organisation régulière de conférences de presse, de débats, de colloques et évènements divers, le Club de la Presse de Bordeaux est impliqué dans la vie citoyenne de Bordeaux Métropole, contribuant à la lisibilité des initiatives locales et constitue ainsi un relais d'information appréciable pour un grand nombre d'acteurs locaux.

Dans sa publication, « L'annuaire du Club de la Presse », les coordonnées des collaborateurs du service communication de Bordeaux Métropole sont communiquées et une page d'insertion publicitaire est réservée afin que les professionnels de l'information et de la communication puissent recevoir le meilleur accueil en accédant à une information de qualité.

Enfin, le site Web du Club de la Presse www.club-presse-bordeaux.fr permet la diffusion en temps réel d'informations concernant les professionnels des médias et de la communication et l'activité économique des entreprises du Département et de la Région. Un lien vers le site www.bordeaux-metropole.com est également proposé.

En 2015-2016, le Club de la Presse souhaiterait continuer à développer les ateliers, les rencontres professionnelles « face à la presse », les débats de déontologie en partenariat avec les communicants représentés qu'il a mis en place les années précédentes.

Les actions envisagées sont multiples :

- action en direction de la communauté des journalistes, celles des communicants, celles des professionnels de l'information. Elle prendra la forme d'organisation de conférences de presse, d'ateliers de sensibilisation aux nouveaux outils et moyens d'expression, de publication d'annuaire des adresses utiles, d'une actualisation d'un site entièrement dédié à cette communauté professionnelle, mais aussi aux élus, aux responsables, aux étudiants, aux associations ;
- action en direction des acteurs publics : organisation de « face à la presse » et invités (on ou off). Un groupe de journalistes se chargera de ce calendrier. Des rencontres seront parfois programmées en liaison avec les communicants représentés au sein du Club de la Presse ;
- action en direction des différents publics, usagers de la presse et des médias, scolaires et étudiants, associations : par la participation à de nombreuses associations professionnelles et colloques, pour la plupart orientés vers le souci de déontologie.

Le Club de la Presse de Bordeaux participe ainsi au développement et au rayonnement économique de la Métropole bordelaise à travers les nombreuses conférences de presse et les manifestations qu'il organise et dont il est partenaire.

Il diffuse aussi la communication de Bordeaux Métropole via son site internet et sa newsletter numérique bihebdomadaire adressée à près de 400 journalistes et professionnels de la communication, ainsi qu'à l'ensemble des rédactions présentes sur l'agglomération.

Il est à noter, qu'après trois années de déficit comptable, le Club de la presse a fait l'effort en 2014 de rétablir sa situation financière (licenciements économiques de deux salariés, diminution des dépenses dans tous les domaines, fonctionnement sur la base du bénévolat), et éviter ainsi une cessation de paiement dans l'année.

C'est la raison pour laquelle, l'association sollicite une augmentation du soutien financier de Bordeaux Métropole à hauteur de 20 000 euros pour poursuivre les actions déjà engagées, développer celles envisagées en 2015-2016, assurer la pérennité de ses objectifs mais aussi, assurer les comptes de l'Association.

Il est toutefois proposé de n'allouer que les 15 000 € votés au budget au titre de l'année 2015.

Le montant de la subvention, étant moindre que celui sollicité, l'assiette subventionnable retenue est donc de 52 500 € (au lieu de 57 500 € correspondant au budget prévisionnel 2015, présenté par l'Association).

Les autres ressources de l'association sont principalement :

- des prestations de services (organisation de conférences, publicité, vente de copies...) : 41 500 €
- des cotisations : 14 500 €
- des subventions publiques :
 - o Conseil régional d'Aquitaine : 15 000 €
 - o Conseil départemental de la Gironde : 6 500 €

La ville de Bordeaux met quant à elle un local à disposition de l'association à titre gracieux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5211-1 du code général des collectivités territoriales,

VU La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques,

VU La délibération n°2014/0767 du 19 Décembre 2014, reçue en Préfecture le 30 Décembre 2014, approuvant le budget primitif 2015,

VU le dossier de demande de subvention en date du 30 mars 2015 d'un montant de 20 000 euros et le budget prévisionnel de l'association,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le Club de la Presse constitue un relais d'information très important entre de nombreuses associations, entreprises ou collectivités territoriales et les médias, et contribue ainsi, par le biais de son réseau de journalistes et de communicants, à la lisibilité des initiatives locales,

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole de soutenir financièrement le Club de la Presse pour la mise en œuvre d'actions de communication sur le territoire métropolitain,

DECIDE

Article 1 : Une subvention de 15 000 euros est allouée au Club de la Presse de Bordeaux au titre de l'année 2015,

Article 2 : Le projet de convention administrative et financière joint en annexe est approuvé,

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, article 6574, fonction 0230, CRB VC00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 mai 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 JUIN 2015

PUBLIÉ LE : 4 JUIN 2015

M. ALAIN CAZABONNE